

# InfoCOUPE

OCTOBRE 2024

## Forêt domaniale de Montmorency

La forêt domaniale de Montmorency est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Celui-ci prévoit une coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 32, 60, 76 et 91 situées sur les communes de Saint-Prix, Bouffémont, Domont et Béthemont-la-forêt.

### Une coupe en futaie irrégulière



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

### Informations coupe

Parcelles	32, 60, 76 et 91
Surfaces	4,25 + 4,5 + 2,70 + 2,43 = 13,88 hectares
Type de peuplements	Mélange de feuillus : chênes, bouleaux, charmes, châtaigniers...
Date de début des travaux	Octobre 2024
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

### Détails travaux

>> La coupe en futaie irrégulière va prélever des arbres d'essences et d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt grâce à l'apport de lumière dont les jeunes plants vont bénéficier grâce à cette coupe. Un paysage forestier continu sera maintenu tout en produisant le bois dont la société a besoin. Ces travaux ont lieu tous les 8 à 10 ans.

# Qui va couper le bois ?

Ces coupes seront réalisées par un exploitant extérieur à l'ONF. Un agent de l'ONF contrôlera régulièrement le bon déroulement des travaux.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



## Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

## Après cette coupe ?

Les parcelles 32, 60, 76 et 91 vont se régénérer naturellement ; sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.  
> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se développer naturellement.

## Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

## Plan de la coupe



Coupe en futaie irrégulière

## La forêt domaniale de Montmorency

Longue de 6 km du Nord-Ouest au Sud-Est, la forêt domaniale de Montmorency est une vaste châtaigneraie située seulement à 20 km au nord de la capitale. Acquisée par l'Etat en 1933, 1958 et 1972, cette forêt périurbaine est un véritable atout pour le territoire : plus grande forêt du Val-d'Oise, elle accueille près de 5 millions de visiteurs par an.



## Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13<sup>e</sup> siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

## CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
27 Édouard Charton  
78000 Versailles

[Ag.versailles@onf.fr](mailto:Ag.versailles@onf.fr)